

# Droit de vote pour les femmes – Baccalauréat pour les infirmières

## Un même combat

Par **Jacinthe Pepin**, inf., Ph.D.

En 1940, le droit de vote des femmes au Québec a été acquis de haute lutte par des femmes de la génération de nos mères et de nos grands-mères avec le soutien d'hommes aussi leaders qu'elles. C'était quinze ans après Terre-Neuve-et-Labrador, la dernière province canadienne à avoir reconnu le droit de vote aux femmes. Ces quinze années ont été marquées par un débat constant entre Québécois et Québécoises sur l'utilité de ce vote, son coût et même le fait qu'une femme pourrait annuler le vote de son mari... Ce débat ne ralliait pas toutes les femmes : certaines s'y opposaient. Pourtant, il ne nous viendrait pas à l'esprit aujourd'hui de remettre en question ce droit fondamental. Le Québec a même élu une femme première ministre.

C'est à cette hésitation des Québécoises que je pense dans le débat qui nous occupe aujourd'hui, celui de la formation universitaire des futures infirmières. Le Québec est la seule province canadienne qui n'exige pas une formation universitaire pour accéder au droit de pratique, en dépit du fait que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, s'appuyant sur des analyses sérieuses, ait déposé une demande en ce sens à l'Office des professions du Québec, jugeant essentielle la formation universitaire des futurs infirmiers et infirmières, en vertu de son mandat de protection du public. L'Ordre a aussi obtenu l'appui presque unanime des 925 déléguées de toutes les régions du Québec réunies en assemblée générale en 2011. Pourtant, le débat continue sur l'utilité d'une formation universitaire pour les infirmières – une profession exercée en grande majorité par des femmes – sur le coût de cette formation et peut-être aussi sur le « pouvoir » que cette formation leur conférerait dans le partage des décisions de santé et de soins avec et pour tous les Québécois.

### Une éducation à la hauteur des défis

Alors que le niveau de scolarité des femmes canadiennes vient de dépasser celui des hommes (*Le Devoir*, 26 juin 2013) et que la différence la plus marquée est observée chez les jeunes de 25 à 34 ans (59,1 % des femmes ont un baccalauréat contre 40,9 % des hommes de ce groupe), on ne peut que constater l'écart grandissant au plan de la scolarité, non seulement entre les infirmières et les autres professionnels de la santé et des services sociaux formés minimalement au baccalauréat (ergothérapeutes, pharmaciennes, physiothérapeutes, travailleuses sociales, etc.), mais aussi entre les infirmières et les autres femmes, tous domaines confondus. Pourtant, le rôle des infirmières auprès des personnes, des familles et des communautés est crucial... et nombre d'entre elles sauvent des vies.

Pourquoi notre gouvernement trouverait-il trop coûteux que toutes les futures infirmières aient un baccalauréat ? En 2009 et 2010, le feu vert n'a-t-il pas été donné pour un

Tout comme en 1940 le droit de vote a donné aux femmes du Québec une voix quant aux décisions dans notre société, la formation universitaire des futures infirmières leur donnera une voix quant aux décisions en matière de santé dans notre société.

rehaussement de la formation des futurs ergothérapeutes, pharmaciens et physiothérapeutes ? Quand on examine l'organisation de notre système de santé, n'est-il pas évident que le rehaussement de la formation des futures infirmières entraînerait des bénéfices qui dépassent les coûts ? C'est précisément ce qu'a démontré l'analyse économique réalisée par l'OIIQ en collaboration avec le groupe CIRANO (2013).

Dans son ouvrage publié en 2012, Claude Castonguay formule une critique sévère à l'endroit de notre système de santé et propose des mesures concrètes pour en accroître la qualité et l'efficacité. Comme toutes les infirmières, il préconise une organisation de soins véritablement axés sur le patient. Le « père de l'assurance maladie » s'interroge par ailleurs sur la mesquinerie de certains dans le débat sur la formation universitaire des futures infirmières.

Ces futures infirmières qui se joindront à nous et qui nous succéderont auront besoin d'outils équivalents à ceux de tous les autres professionnels de la santé si elles veulent participer à part entière à la transformation du système. Une formation universitaire est un levier essentiel à leur implication et à la reconnaissance du leadership infirmier.

À quand la première infirmière ministre de la santé ou première ministre ? ■

*L'auteure est professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, directrice du Centre d'innovation en formation infirmière et directrice associée du Réseau de recherche en interventions en sciences infirmières du Québec.*

### Sources

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en collaboration avec Claude Montmarquette (CIRANO). *Le rehaussement de la formation de la relève infirmière : un levier de transformation du système de santé – Une analyse coûts/bénéfices*, Montréal, OIIQ, 2013, 53 p.

Castonguay, C. *Santé : l'heure des choix*, Montréal, Boréal, 2012, 208 p.

Vous avez des commentaires, des opinions ?  
Transmettez-nous vos courriels à [revue@oiiq.org](mailto:revue@oiiq.org).  
Vos lettres pourraient être éditées et raccourcies pour les besoins de la publication.